

La Seyne-sur-Mer : 50e Port Propre de la région PACA

Mercredi 11 juillet 2018 à 07h08
Par Figaronautisme.com



Wikipedia

L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) accompagne les ports de plaisance dans une démarche en plusieurs étapes vers l'obtention de la certification européenne "Ports Propres". Il y a quelques jours, le port de la Seyne-sur-Mer a été reconnu 50ème "Port Propre" de PACA. Il a obtenu cette certification AFNOR, validation officielle de son excellence environnementale.

Afin d'obtenir ce fameux graal, gage d'engagement des ports pour la préservation des milieux naturels, ces derniers doivent satisfaire à de nombreux critères et préparer leur démarche en 5 étapes : faire une étude "diagnostic environnemental" avec, entre autre, l'étude des flux de polluants et de déchets, mettre en œuvre des moyens de lutte contre les pollutions chroniques (par exemple le Point Propre : collecte et tri des déchets dangereux), concevoir un plan de lutte contre les pollutions accidentelles, économiser l'énergie et l'eau, former les gestionnaires de port et sensibiliser les usagers.